



Le 15 septembre 2006

Liste d'envoi :

Objet : Rapport d'évaluation environnementale du programme de construction et d'exploitation de nouveaux centres de forage

Husky Energy a présenté à l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE) un rapport d'évaluation environnementale pour une proposition de programme de construction et d'exploitation de centres de forage dans la zone du bassin Jeanne d'Arc des Grands Bancs du nord-est (le Projet).

Le Projet comprendra la construction, l'installation, l'exploitation, l'entretien, la modification, la mise hors service et l'abandon de quatre centres de forage au maximum, et des installations sous-marines associées (qui seront rattachées au FPSO de White Rose), y compris le forage et le reconditionnement des puits de développement, les programmes de VSP, les levés à l'emplacement du puits/d'évaluation des géorisques, les conduites d'écoulement sous-marines et toute activité liée de création de fosses, d'excavation, de couverture ou de dépôt de déblais du fond marin. Les activités de construction et d'installation sous-marines devraient commencer au cours de l'été 2007, avec la construction de la première fosse de protection. La construction de fosses de protection supplémentaires et les activités d'installation et de forage sous-marines débuteront à l'automne 2007 et continueront jusqu'en 2011.

Le C-TNLOHE a déterminé que le Projet nécessiterait une autorisation en vertu de l'alinéa 138(1)(a) de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve-et-Labrador* et de l'alinéa 134(1)(a) de la *Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Newfoundland and Labrador Act*.

Environnement Canada a déterminé qu'un permis d'immersion en mer était nécessaire en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, et Pêches et Océans Canada a déterminé qu'une autorisation était nécessaire en vertu de l'article 35(2) de la *Loi sur les pêches*. Le projet est indiqué dans la liste d'inclusion. Il est donc soumis à une évaluation préalable. Le C-TNLOHE agira à titre de coordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale dans le cadre de ce processus d'évaluation préalable.

Veillez consulter le rapport d'évaluation environnementale joint et faire part de vos commentaires d'ici le **27 octobre 2006**. Si vous souhaitez discuter des éléments joints, vous pouvez m'appeler au 709 778-1431, ou m'écrire un courriel à l'adresse <kcoady@cnlopb.nl.ca>.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : K. Coady

Kim Coady
Agente d'évaluation environnementale

Pièces jointes

C.c. D. Burley
D. McDonald (ACÉE)

LISTE D'ENVOI

Organismes fédéraux	
M. Don Trenholm Ministère des Pêches et des Océans B. P. 5667 St. John's (T.-N.-L.) A1C 5X1	M. Glenn Troke Environnement Canada Bureau du district de Terre-Neuve Mount Pearl (T.-N.-L.) A1N 4T3\ cc M. Barry Stemshorn
M. Kyle Penney Défense nationale B. P. 99000 succ. Forces Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5X5	M ^{me} Micheline Turpin Ressources naturelles Canada 580, rue Booth, 3 ^e étage Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Organismes provinciaux	
M. Mike Cahill Ministère de l'Environnement et de la Conservation B. P. 8700 St. John's (T.-N.-L.) A1C 4J6	M. Tom Dooley Ministère des Pêches et de l'Aquaculture B. P. 8700 St. John's (T.-N.-L.) A1C 4J6
M. Fred Allen Ministère des Ressources naturelles B. P. 8700 St. John's (T.-N.-L.) A1C 4J6	